



INFOS RETRAITÉS
EXPRESS

UNION CONFÉDÉRALE CFDT DES RETRAITÉS
49, AV. SIMON BOLIVAR, 75950 PARIS CEDEX 19
TÉL : 01 56 41 55 20 FAX : 01 56 41 55 21
CONTACT@RETRAITES.CFDT.FR - WWW.CFDT-RETRAITES.FR

N° 15 du 21 mars 2024

DESTINATAIRES :

UTR, URR et UFR, aux membres du bureau UCR, aux assistants et chargés de mission UCR
Pour information à la Confédération, aux fédérations et aux URI, à la Ferpa

Déclaration du conseil de la CFDT Retraités

Pour une fin de vie dans le respect et la dignité

Le président de la République a enfin annoncé un projet de loi sur un « modèle français de fin de vie ». Ce projet inclura un volet pour renforcer les soins palliatifs et ouvrira une possibilité de demander une aide à mourir sous certaines conditions strictes.

Le conseil national de la CFDT Retraités réuni les 19, 20 et 21 mars 2024 a pris acte de cette annonce.

Depuis le congrès confédéral de Rennes en 2018, la CFDT réaffirme le droit pour chacun d'être acteur de sa fin de vie dans le respect et la dignité.

La CFDT Retraités revendique une modification de la loi Claeys-Leonetti 2 pour aboutir à une législation sur l'aide à mourir afin de garantir une liberté de choix aux personnes en fin de vie.

La CFDT Retraités demande à étendre et renforcer très rapidement les unités de soins palliatifs sur l'ensemble des territoires, y compris avec des équipes mobiles.

En outre, elle demande que les directives anticipées soient mieux expliquées et bénéficient d'une large campagne d'information auprès du grand public et notamment en Ehpad.

La CFDT Retraités sera vigilante tout au long du processus législatif et portera ses revendications auprès des parlementaires.